

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 8 juin 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7 et 8 juin 2017

2017 DASES 223 G Subventions (100.000 euros) et conventions avec Emmaüs Défi et Aurore pour le dispositif Convergence.

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le budget primitif du Département ;

Vu le projet de délibération en date du 23 mai 2017 par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, sollicite l'autorisation d'attribuer, au titre de l'exercice 2017, deux subventions, pour un montant global de 100 000 €, aux associations « Emmaüs Défi » et « Aurore », pour l'accompagnement de personnes en situation de grande précarité et exclusion, sur des chantiers d'insertion parisiens, dans le cadre du projet « Convergence »;

Sur le rapport présenté par Madame Dominique VERSINI, au nom de la 4ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Il est attribué deux subventions en fonctionnement, au titre de 2017, au bénéfice de deux associations mettant en œuvre des actions visant l'insertion durable des personnes en situation de grande précarité ou d'exclusion à Paris, pour les projets suivants :

- une subvention de 85 000 € à l'association « Emmaüs Défi », dont le siège social est situé au 6, rue Archereau (Paris 19^{ème}), pour assurer la mise en œuvre du projet Convergence qui

repose sur le fonctionnement d'un chantier d'insertion à destination d'un public en situation de précarité ou de grande exclusion (n° SIMPA 24921 et n° de dossier 2017_05601) ;

- une subvention de 15 000 € à l'association Aurore, dont le siège social est situé au 1/3 rue Emmanuel Chauvière (Paris 15ème), pour assurer la mise en œuvre du projet Convergence qui repose sur le fonctionnement d'un chantier d'insertion à destination d'un public en situation de précarité ou de grande exclusion d'insertion (n° SIMPA 2541 et n° de dossier 2017_06868) ;

Article 2 : le versement des subventions mentionnées à l'article 1 est subordonné à la conclusion, avec les associations « Emmaüs Défi » et « Aurore », de conventions annuelles, présentées en annexe 1 du présent délibéré que Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer.

Article 3 : les dépenses correspondantes sont imputées au budget de fonctionnement du Département de Paris pour les exercices 2017 et suivants, sous réserve de la décision de financement, conformément au tableau ci-dessous :

Chapitre 65 - Rubrique 583 – Nature 6574 - ligne DF 34014		
Organismes bénéficiaires	Intitulé du projet	Montant du financement
Emmaüs Défi	mise en œuvre du projet Convergence sur un chantier d'insertion à destination d'un public en situation de précarité ou de grande exclusion	85 000 €
Aurore	mise en œuvre du projet Convergence sur un chantier d'insertion à destination d'un public en situation de précarité ou de grande exclusion	15 000 €
TOTAL		100 000 €

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**



Anne HIDALGO